

CYBER-CRIMINALITE :

LES CONTREFACTEURS PRIS LA MAIN SUR LE CLAVIER !

L'Union des Fabricants (Unifab), association française pour la promotion et la protection de la propriété intellectuelle et de lutte anti-contrefaçon, et son président, Christian Peugeot, tiennent à féliciter la Gendarmerie et la section de recherches de Reims pour le démantèlement d'un site internet de mise à disposition de biens culturels de contrefaçon qui représente préjudice d'environ 7 millions d'euros.

Cette « prise », trouvée dans la mémoire de plusieurs unités centrales d'ordinateurs, connectées sur des réseaux étrangers, chiffrée à près de 5200 séries télévisées, 700 albums de musique et quelques milliers de films récents, est le fruit d'une enquête de 4 mois réalisée en étroite collaboration avec l'Association de Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle (ALPA) et la Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musiques (SACEM).

A l'heure où l'e-consommation se développe tous les jours, les offres de produits illicites ne cessent de croître également sur le web. Les contrefacteurs proposent ainsi des biens de consommation, physiques et/ou immatériels, illégaux sur des sites Internet pirates mais parfois aussi en infiltrant des plateformes de vente en ligne légales, souvent entre particuliers.

« Cette saisie est un signal très positif en terme de coopération effective entre les forces de l'ordre et le secteur privé. Il est indispensable de conjuguer nos efforts pour endiguer le développement de la vente de faux sur Internet. Le droit d'auteur doit être préservé en tête car il est non seulement utilisé par les artistes, du seul fait de leur création, mais également par les entreprises. » déclare Christian Peugeot, président de l'Unifab.